

ARRÊTÉ DE VOIRIE
Portant réglementation temporaire
De la circulation alternée

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Monsieur ROUSSIN Freddy VEF-65A-49-CHOLET 69134 Dardilly en date du 10 septembre 2026, pour des travaux de renouvellement de réseau AEP chemin du Marteau Villeneuve Cherveux 79410.

Considérant que pour des raisons de sécurité et afin de permettre d'effectuer les travaux il est nécessaire de modifier la réglementation chemin du

Considérant que le Maire dispose du pouvoir de police pour fixer les règles de circulation sur les routes départementales en agglomération et les voies communales ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Période et localisation

Les travaux auront lieu du 12 octobre 2026 et jusqu'au 18 octobre 2026.
La fourniture, la mise en place et la maintenance de signalisation, conformément au plan de signalisation annexé, seront à charge du demandeur.
L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée notamment sur les voies concernées.

ARTICLE 2 – Mesure d'exploitation

Pendant les phases actives des travaux, le chemin du Marteau sera alterné à la circulation par panneaux.

ARTICLE 3 – Riverains

La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines sera maintenue, conformément à l'article 2.

ARTICLE 4 – Stationnement

Le stationnement sera interdit pendant la durée du chantier sauf véhicules de chantier.

ARTICLE 5 – signalisation

La signalisation sera conforme à l'instruction Interministérielle de signalisation Routière, livre, 8^{ème}
La fourniture, la mise en place, la surveillance et la maintenance de la signalisation, conformément au plan de signalisation annexé, seront à la charge du demandeur.

ARTICLE 6- Publicité et l'arrêté

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il sera en Outre affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 7- Destinataires pour application

M. le Maire de Cherveux

Le Demandeur.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherveux le 18 Septembre 2026

Le Maire,

Marie-Pierre MISSIOUX

7.0 -

